

## Baignade libre - horaire des bains - 20 juin au 16 août

Veillez consulter la page 76 pour connaître les adresses des piscines extérieures.

		CHAMPIGNY	JEAN-CLAUDE-CREVIER	DE LA PAIX	LACHAPELLE	RIVEST	THIFAUT
Lundi et mercredi	7 h à 9 h	Tous - 2 c					
Lundi au jeudi	10 h à 12 h	Tous - 1 c				Tous	
	13 h à 20 h	Tous - 1 c				Tous	
Vendredi	10 h à 12 h 30	Tous - 1 c				Tous	
	13 h à 17 h	Tous - 1 c				Tous	
	17 h 30 à 20 h	Tous - 1 c					
Samedi et dimanche	13 h à 17 h	Tous - 1 c				Tous	

### Prolongation - 17 au 30 août

		CHAMPIGNY	JEAN-CLAUDE-CREVIER	RIVEST
Lundi au vendredi	13 h à 20 h	Tous - 1 c		
Samedi et dimanche	13 h à 17 h			
5, 6 et 7 septembre	13 h à 17 h			

### Tarifification :

Détenteur de la carte citoyen : **gratuit**

Non-détenteur de la carte citoyen : 3\$  
\*paiement comptant seulement

## CANICULE PROLONGATION

Lors des périodes de canicule, l'horaire des piscines Champigny, Rivest et Jean-Claude-Crevier sera prolongé jusqu'à 20 h, les samedis et les dimanches.

L'horaire des autres piscines demeurera le même. Les prolongations seront confirmées sur la page Facebook de la Ville.

## JEUX D'EAU

30 mai au 7 septembre

Ouverts tous les jours de 10 h à 20 h 30  
(les chalets ferment à 19 h, service sanitaire non-disponible à partir de cette heure)

Parc des Artisans

Parc Larochelle

Parc Deschamps

Parc Marie-Soleil-Tougas

Parc Frédéric-Coiteux

Parc Maurice-Richard

Parc Laforest

Parc Rochefort

Parc Lajoie

Parc Sanguinet (pas de bloc sanitaire sur place, seulement le jeu d'eau)

## SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA NOYADE

19 au 25 juillet

Activités et démonstrations de sauvetage présentées sur les six (6) piscines extérieures de quartier.



# RÈGLEMENTS - PISCINES EXTÉRIEURES

**Selon le règlement sur la sécurité dans les bains publics, la capacité maximale des piscines extérieures varie entre 150 à 250 baigneurs.**

## Piscine

Les enfants de 7 ans et plus peuvent se présenter seuls à la piscine.

Les enfants de 6 ans et moins doivent être accompagnés dans l'eau; l'accompagnateur doit être âgé de 12 ans ou plus.

Le matériel fourni par la piscine est autorisé lors des bains.

Les aides flottantes non gonflables, tel que le vêtement de flottaison individuel (V.F.I.), sont acceptées.

Tout objet apporté par un baigneur doit être approuvé par un responsable avant son utilisation.

Le masque, les palmes de plongée, le tuba pour l'apnée et palettes de plastique sont interdits en tout temps.

Seuls le tuba frontal, les mini-palmes et les gants souples sont permis durant les bains adultes.

Dans la partie peu profonde, entrée pieds premiers est obligatoire.

Il est défendu de monter sur les épaules d'une autre personne.

Il est défendu de courir, bousculer, pousser, arroser ou caler quelqu'un.

Les couloirs sont réservés pour la nage en longueur.

L'admission sera refusée à toute personne dont les facultés sont affaiblies.

La plongée en apnée est interdite.

Il est interdit de retenir sa respiration de façon prolongée et répétitive, sauf dans le cadre d'une activité supervisée.

Les sauveteurs et la direction se réservent le droit de sanctionner ou d'expulser toute personne qui ne respecte pas la réglementation, qui nuit au bon fonctionnement ou qui affecte la sécurité des autres baigneurs.

Il est recommandé d'utiliser un cadenas, la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## Pataugeoire

L'accès est réservé aux enfants de 6 ans et moins.

Les enfants doivent être accompagnés dans l'eau;

l'accompagnateur doit être âgé de 15 ans ou plus.

Bousculade et course interdites.

## Glissoire

La glissoire est accessible durant les bains familiaux seulement si le nombre de sauveteurs en fonction le permet.

L'attente doit se faire au bas de l'escalier.

La présence d'un adulte est requise derrière l'escalier. Une seule personne à la fois peut accéder à la glissoire.

Attendre l'autorisation du sauveteur avant de monter dans la glissoire. Monter en utilisant les 2 mains de chaque côté.

La glissade doit être effectuée de face en position assise ou sur le ventre tête première.

La glissade arrière et la glissade sur le dos sont interdites.

Il est défendu de nager dans la zone réservée à la glissoire.

## Tremplins (De la Paix)

Un seul plongeur à la fois peut accéder au tremplin.

L'attente doit se faire au bas de l'échelle et non dans les marches.

Attendre que le plongeur précédent soit à l'échelle avant de monter sur le tremplin.

Il est interdit de courir et de faire des doubles sauts sur le tremplin. Le saut doit être exécuté en ligne droite.

Il est interdit de s'asseoir sur la planche ou de s'agripper au tremplin. La roulette d'ajustement ne doit pas être déplacée.

Les sauts/plongeurs arrière sont interdits aux 18 ans et moins.

Il est défendu de nager dans la zone réservée aux tremplins s'il y a des plongeurs en action.

## Hygiène

Prendre une douche savonneuse avant d'entrer dans l'eau.

La baignade est interdite aux personnes ayant de la diarrhée ou des lésions cutanées contagieuses, ou toute autre situation qui représente un risque de contagion ou de contamination de l'eau.

Une tenue de baignade adaptée est obligatoire pour tous (tissu moulant le corps, le laissant libre de tout mouvement et permettant une bonne flottabilité). Le burkini est accepté.

Les enfants de moins de 2 ans doivent porter une couche conçue pour la baignade (jetable ou réutilisable).

Il est défendu de cracher, uriner ou se moucher dans l'eau.

Il est défendu d'apporter nourriture et contenants en verre sur le bord de la piscine.

## Vestiaires

Le flânage et les soins d'hygiène personnelle sont interdits.

La nudité complète en présence d'enfants et lors des déplacements est à éviter.

## Civilité

Les usagers sont tenus de :

- Respecter les règles en vigueur.
- Agir avec respect et courtoisie entre eux et envers le personnel.
- Utiliser un langage respectueux en tout temps.
- Respecter le code d'éthique du nageur.

## Autres

Les cellulaires et les appareils photo sont interdits